



GYMVAUD

# Concept de sélection des gymnastes

**Base sportive TRA**

Édition mai 2024

**GYMVAUD**

Association Cantonale  
Vaudoise de Gymnastique

## **ABRÉVIATIONS**

ACVG	Association Cantonale Vaudoise de Gymnastique
TRA	Trampoline
CC	Comité cantonal
FSG	Fédération Suisse de Gymnastique

## **TABLE DES MATIÈRES**

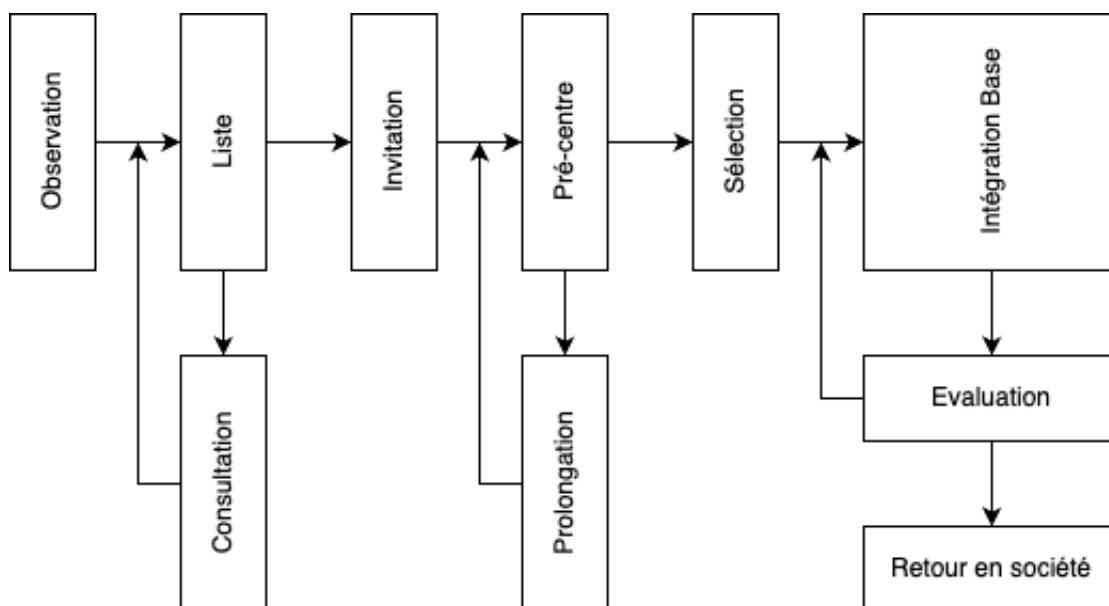
- 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES**
- 2. PROCESSUS**
- 3. DISPOSITIONS FINALES**

## 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 1.1 Ce concept de sélection des gymnastes pour rejoindre la base sportive TRA de GymVaud respecte les Statuts de l'ACVG, les divers règlements, code de conduite et conventions en vigueur.
- 1.2 Il permet à la base sportive de s'orienter vers la poursuite de ses objectifs en fonction de sa stratégie et de prendre les décisions internes basées sur des observations concrètes.
- 1.3 Il est également communiqué de manière transparente aux sociétés vaudoise et romandes de TRA et aux parties prenantes afin de préciser les critères et exigences de la base sportive.

## 2. PROCESSUS

Le processus général décrit ci-après se déroule chaque année selon le même principe :



### 2.1 Rassemblements cantonaux :

Tout au long de l'année plusieurs journées de « rassemblements cantonaux » (entraînements en commun pour les sociétés du canton et de suisse romande dans la salle fixe de la base sportive) sont organisées par la subdivision TRA de GymVaud en collaboration avec le staff technique de la base sportive TRA. Ces différentes journées s'adressent à tou-te-s les gymnastes vaudois-e-s et sont organisées sur des thématiques pouvant varier d'une journée à l'autre (différentes catégories, éléments, etc.). La participation à ces journées est au choix des gymnastes, respectivement de leur famille et des sociétés. Le règlement financier de GymVaud s'applique.

Ces rassemblements permettent de dresser une liste des gymnastes actives sur le canton et d'effectuer des observations concrètes lors des entraînements. Ces

rassemblements permettent également le contact et la formation des entraîneur·e·s des sociétés par le staff technique de la base sportive.

Cette liste est mise en consultation auprès des entraîneur·e·s des sociétés afin d'en confirmer les observations et les gymnastes présélectionné·e·s. La détection a lieu généralement dans l'année des 8-9 ans pour une intégration complète dans la base sportive dans l'année des 10 ans. Des exceptions peuvent survenir selon les conditions (domicile, début tardif de la pratique, etc.) et seront traitées au cas par cas.

Le staff technique de la base sportive organise également au minimum une visite par semestre dans chaque société vaudoise (et éventuellement romande) afin de maintenir le contact, continuer le suivi et observer les gymnastes dans leur « salle habituelle ».

Hors de ces visites officielles, le staff technique peut être contacté en tout temps pour une évaluation d'un·e gymnaste présentant un potentiel intéressant, selon les sociétés.

## 2.2 Invitation au Pré-centre de la base sportive :

Sur la base des observations effectuées lors des rassemblements, des visites et des éventuels échanges avec les entraîneur·e·s des sociétés, une invitation est envoyée, aux sociétés, respectivement aux parents, des gymnastes « détecté·e·s » pour le Pré-centre de la base sportive.

Rejoindre le Pré-centre consiste à prendre part à un/des entraînement/s régulier/s au sein de la base sportive. Cet entraînement est géré en partie par les entraîneur·e·s professionnel·le·s de GymVaud et coordonné par un·e entraîneur·e assistant·e. Ce Pré-centre correspond à la filière Centre du règlement financier de GymVaud et ainsi une cotisation pour le semestre est due. Le reste de l'entraînement hebdomadaire de la gymnaste continuerait à se faire dans sa société.

Lors de ce semestre, le staff technique approfondira ses observations et tiendra régulièrement informées les sociétés du programme et de la progression des gymnastes.

## 2.3 Sélection dans la base sportive :

A l'issue de cette phase au Pré-Centre, un bilan serait fait par le staff technique en concertation avec les sociétés des gymnastes et la direction de la base sportive. Une proposition ferme de sélection permanente dans la base sportive serait ainsi formulée en cas de bilan positif, aux gymnastes, leurs parents et aux sociétés. Le lien serait maintenu avec sa société de base en informant régulièrement la société des progrès réalisés par le·la gymnaste ou tout autre moyen de transmission d'information qui aurait été convenu entre les parties.

Si le bilan est mitigé ou peu clair, la proposition serait de prolonger d'un semestre la phase en Pré-Centre.

Si le bilan devait être négatif, le·la gymnaste retournerait dans sa société.

#### 2.4 Carrière dans la base sportive :

Par la suite, le·la gymnaste poursuivra son développement dans la base sportive, dans la filière élite, en étant préparée tant pour la saison de compétition que pour les tests cadres annuels de la FSG. Une évaluation sera faite d'une année à l'autre et un plan de carrière sera établi individuellement pour chaque gymnaste par le staff technique.

La filière sport-arts-études TRA à Aigle sera à privilégier dès la 7<sup>ème</sup> année (env. 10 ans).

En cas de sortie de la base sportive (par choix, par manque de performance ou par blessure), selon l'envie du·de la gymnaste, il sera tout fait pour maintenir le·la gymnaste dans le monde de la gymnastique en lui proposant différentes solutions (pratique de différentes disciplines, formation de juge, moniteur·trice, etc.). Une concertation avec la société du·de la gymnaste aura lieu.

### 3. DISPOSITIONS FINALES

- 3.1 Pour toutes autres questions ne figurant pas dans ce présent document, les statuts et règlements de l'ACVG en vigueur font foi.

~

Le Mont-sur-Lausanne, le 31.05.2024